



## Soutien immédiat aux activités littéraires

[modalités]

### **LES OBJECTIFS**

- ✎ Améliorer et faciliter les conditions d'exercice des bénéficiaires dans un projet de création en cours ;
- ✎ Répondre de manière réactive à un besoin d'investissement lié à un projet de création littéraire ou paralittéraire d'un auteur ou d'une autrice ou d'un collectif d'auteur/autrices du territoire ;
- ✎ Accompagner la résolution d'une difficulté en apportant une aide financière ponctuelle, limitée dans le temps et dans son montant.

### **Contrat de filière 2025-2027**

**Dates de dépôts et liens vers les formulaires en ligne sur**

**<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/animation-du-contrat-de-filiere>**

## RENSEIGNEMENTS

---

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64**

Contactez **Marion Colin** / [marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 17

--

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87**

Contactez **Lucas Breuil** / [lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Limoges - 24, rue Donzelot - 87000 Limoges

05 55 77 48 38

--

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86**

Contactez **Sylvia Loiseau** / [sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Poitiers - 62, rue Jean-Jaurès - 86000 Poitiers

05 49 88 80 05

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

Cette participation s'adresse aux auteurs et autrices : écrivains/écrivaines, traducteurs/traductrices littéraires, illustrateurs/illustratrices, dessinateurs/dessinatrices, coloristes, scénaristes de bande dessinée, photographes et collectifs d'auteurs/d'autrices :

- ✎ bénéficiant d'un contrat à compte d'éditeur pour un projet de création littéraire en cours et/ou justifiant de revenus uniquement tirés de l'activité d'artiste-auteur.
- ✎ Si le projet est lié à une activité paralittéraire : seules les demandes émanant d'une œuvre publiée et diffusée pourront être acceptées ;
- ✎ ayant leur domicile principal en Nouvelle-Aquitaine ;
- ✎ ayant publié au moins un livre à compte d'éditeur, depuis moins de 5 ans.

### Ne sont pas éligibles :

- ✎ les auteurs ou autrices non édités, autoédités, édités à compte d'auteur ;
- ✎ les auteurs ou autrices ayant bénéficié de la part du Centre national du livre d'une bourse d'année sabbatique ou d'une aide à la création dans les 12 mois précédant la date de dépôt de la demande ou pour le même projet ;

## NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES

---

- ❖ Acquisition de matériel informatique (ordinateur, tablette graphique...)
- ❖ Acquisition de petits matériels et d'outils de travail : petits matériels informatiques (disque dur, adaptateurs...) et tout matériel nécessaire à l'exercice habituel de la création (logiciel de création, appareil photo, matériel de dessin ou de peinture...)
- ❖ Frais liés aux réparations informatiques : intervention informatique, réparation d'ordinateur, de tablette ;
- ❖ Frais de transports et d'hébergement concourant directement à la réalisation ou la finalisation du projets en cours.

## MODALITE D'ETUDE DES DEMANDES

---

Le soutien immédiat aux activités littéraires est coordonné par ALCA qui étudie les dossiers en lien avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les auteurs/autrices devront formuler une demande écrite et motivée auprès d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, comprenant une note de présentation du projet en cours et un budget prévisionnel des dépenses concernées.

## **FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE**

---

### **Montant attribuable :**

- ❖ Cette participation aux frais ne peut être obtenue qu'une seule fois tous les 3 ans et par auteur/autrice.
- ❖ Le budget prévisionnel des dépenses et des factures acquittées doit s'élever au minimum à 600 € TTC.
- ❖ L'aide prend la forme d'une participation forfaitaire de 500 € TTC.
  
- ❖ Les demandes seront étudiées au fur et à mesure de leur réception tout au long de l'année et les participations engagées au fil de l'eau. Les participations peuvent donc prendre fin avant le terme fixé dès que toutes les enveloppes forfaitaires ont été attribuées.
- ❖ Le principe est celui du versement forfaitaire de 500 €, après validation du dossier et signature de la convention liant l'auteur ou l'autrice et ALCA Nouvelle-Aquitaine. Le versement est effectué dans les 15 jours suivant la signature de la convention par les deux parties.
- ❖ La demande de soutien doit précéder la dépense, l'aide ne peut pas être accordée rétroactivement.

\*\*

### **Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide matérielle**

L'auteur/autrice bénéficiant d'une aide au titre de l'aide à l'équipement s'engage :

- ❖ à prendre contact avec ALCA Nouvelle-Aquitaine pour un suivi approfondi ;
- ❖ à informer la Région Nouvelle-Aquitaine, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et ALCA Nouvelle-Aquitaine de l'évolution du projet ;
- ❖ à faire parvenir un exemplaire du livre à parution à ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- ❖

## **CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE**

---

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

### **1 – Complétez le formulaire de demande d'aide au titre du Soutien immédiat à la création littéraire**

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance de votre situation professionnelle et de votre parcours d'auteur/autrices et/ou de collectifs d'auteurs/autrices. Il permet ensuite de présenter votre projet et préciser votre situation financière. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

### **2 – Pièces à joindre**

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **justificatif de domicile** daté de moins de deux mois ;
- **1 lettre de motivation**, signée manuellement et adressée à la direction générale d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, précisant le titre de votre projet, le montant de l'aide demandée, ainsi que les motivations de votre demande

- **note d'intention : descriptif et/ou synopsis** de votre projet en une page minimum ;
- **extraits significatifs** du travail en cours d'écriture :
  - une vingtaine de pages pour les projets littéraires ;
  - pour les illustrateurs envoi d'une maquette et d'au moins trois planches réalisées.
- **curriculum vitae récent** ;
- **bibliographie complète** de vos livres publiés à compte d'éditeur :
  - titre, noms des coauteurs/coautrices le cas échéant, édition, année de publication, genre littéraire ;
- **contrat d'édition concernant le projet** ou **lettre d'intention de la maison d'édition pressentie** ;
- **attestation sur l'honneur**, certifiant l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans votre dossier ;
- **tout document jugé utile** à votre demande ;
  
- **Votre dernier livre publié ou sélection de l'un de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet** :
  - soit au format PDF via le formulaire en ligne ;
  - soit en deux exemplaires envoyés à l'adresse :

**Pour les départements 33, 40, 64 et 47** : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Bordeaux / Pôle vie littéraire (contrat de filière) Méca – 5, parvis Corto-Maltese 33000 Bordeaux

**Pour les départements 19, 23, 24 et 87** : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Limoges / Pôle vie littéraire (contrat de filière) 24, rue de Donzelot 87000 Limoges

**Pour les départements 16, 17, 79 et 86** : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers / Pôle vie littéraire (contrat de filière) 62, rue Jean-Jaurès 86000 Poitiers

*L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais. Tout dossier incomplet sera ajourné.*

#### Traitement et confidentialité des données

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.

Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : [info@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:info@alca-nouvelle-aquitaine.fr) ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.

## TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui en vérifie les pièces et transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.